

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 Novembre 2018

Présents : Mmes BELLE, BÉNISTAND, BÉRALDIN, BONNET, CARVALHO PEREIRA MARQUES, CHARRAS, FODRAZ et VILLARD ; Mrs BELLE, CHEVALIER, FAURE et RÉBERT

Absent ayant donné procuration : Mme FILET-COCHE à Mme BÉNISTAND

Absents excusés : Mme FILET-COCHE

Absents : Mrs BRABANT et WODARCZAK

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VILLARD

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Octobre 2018 :

Approuvé à l'unanimité

COMPTE RENDU COMMISSION « PERSONNEL »

La Commission « Personnel » s'est réunie le 23 octobre dernier, pour évoquer 3 thèmes :

a) Les primes exceptionnelles

Il a été proposé d'accorder des primes exceptionnelles à 3 agents pour les remercier de leur implication dans leur travail et au-delà de leurs tâches habituelles et à 3 agents sous contrat ayant donné entière satisfaction, et ne bénéficiant par ailleurs d'aucune prime d'ordre statutaire. Le total des ces primes s'élève à 1 600 €.

b) Le compte épargne temps

Les agents pourront épargner leurs jours de congés non pris ou les heures non récupérées sur un CET à compter du 01/01/2019. Les conditions d'utilisation de ce CET ont été consultées par le Centre de Gestion pour avis avant présentation définitive au Comité Technique pour validation (le 26 novembre). Jusqu'à 20 jours cumulés, les jours devront être récupérés sous forme de congés, au-delà à partir du 21ème jour il y aura 3 possibilités :

- a) soit prise sous forme de congés
- b) soit monétisation des jours en fonction d'une grille pré établie
- c) soit transformation des jours en points retraite en fonction d'une grille pré établie

Ce projet doit être validé par le Centre de Gestion et sera ensuite soumis au vote des élus pour application début 2019.

c) Le complément Indemnitaire Annuel

Actuellement, le montant du CIA est calculé en fonction du salaire et du temps de travail de chaque agent.

Désormais, dans le cadre du RIFSEEP, ce complément indemnitaire doit prendre en compte exclusivement les critères d'attribution listés et répertoriés dans les fiches d'entretiens individuels

basés sur le comportement de l'agent.

Ces nouvelles dispositions ne pourront s'appliquer qu'à partir de fin 2019, après étude détaillée et consultation du personnel.

Approuvé à l'unanimité

CONVENTION CENTRE SOCIAL LA PAZ (accueil mercredi)

Suite à une loi du 23 juillet 2018, les mercredis sont depuis la rentrée de septembre considérés comme des temps péri-scolaires. L'animation et l'encadrement de ces mercredis sont confiés au Centre Social LA PAZ, raison pour laquelle une convention est créée afin de définir les conditions de mise en place de cet accueil ainsi que les modalités financières. La commune de St Laurent s'engage à verser une somme de 6 801 € pour l'année correspondant à l'accueil de 14 enfants en moyenne.

Approuvé à l'unanimité

CONVENTION MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE CDG26

La loi de modernisation de la justice du 18 novembre 2016 a prévu l'expérimentation d'une procédure de médiation obligatoire dans certains contentieux opposant l'agent à la collectivité territoriale, cette procédure de médiation pouvant être assurée par le Centre de Gestion de la Drôme.

L'avantage de cette procédure sera d'éviter la saisine du Tribunal Administratif, mesure souvent longue et coûteuse, dans le but de parvenir à moindre coût à un accord amiable entre les parties. Deux médiateurs pour les départements Drôme-Ardèche sont formés à cette procédure. L'intervention du médiateur sera facturée à la collectivité 50 €/par heure, l'agent concerné bénéficiant de cette procédure gratuitement.

Il est demandé au Conseil de délibérer pour approuver ou non l'adhésion à cette mission expérimentale de médiation obligatoire. Mr CHEVALIER demande quelques précisions, notamment pour le choix des médiateurs, par qui sont-ils désignés ? Le fait de solliciter 50 € par heure est-il compatible avec le principe d'obligation ?

Approuvé à la majorité

AVENANT CONVENTION ARCHIVISTE CDG26

Lors du Conseil Municipal du 15 Octobre, et dans le but de procéder à un classement de nos archives communales, avait émergé l'idée de faire intervenir un archiviste étudiant, encadré par l'archiviste en titre au CDG26. Or cette possibilité a été écartée par le CDG26.

Il ne nous reste plus qu'à envisager de doubler le nombre de jours d'intervention de l'archiviste du CDG26, soit de passer de 5j/an à 10j/an compte-tenu de l'importance considérable des archives à traiter. Pourrait être également envisagée une formation pour nos 2 secrétaires.

Approuvé à l'unanimité

FRAIS DE SCOLARITÉ ST THOMAS

Deux enfants de la commune de St Thomas ont fréquenté les écoles de St Laurent pour l'année 2017-2018.

Ces frais de scolarité à raison de 1 000€ par élève en maternelle, devront donc être réglés par St Thomas.

Ces deux enfants ayant fréquenté la cantine et la garderie durant cette année scolaire, les frais s'élèvent à 702,95€.

La commune de St Laurent a donc un titre de recouvrement de 2702,95€ à établir à l'encontre de la Commune de St Thomas.

Approuvé à l'unanimité

ENCAISSEMENT CHÈQUE SMACL

Suite à la détérioration d'une borne incendie par un engin agricole, Mr le Maire demande l'autorisation d'encaissement d'un chèque de 764,75 € reçu de la SMACL en réparation des dégâts.

Approuvé à l'unanimité

DÉPART LOCATAIRE APPARTEMENT ÉCOLE

Lors de départ du locataire, l'état des lieux a révélé de nombreuses dégradations. Par ailleurs, des impayés persistent de la part de ce locataire.

Mr le Maire demande l'autorisation de conserver la caution de 340 € en dédommagement des différents préjudices.

Approuvés à l'unanimité

DROITS DE PRÉEMPTION

Mr le Maire informe qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption pour les ventes qui se sont réalisées, pour :

- Vente de Mme THOMASSIN Colette à Mr et Mme LATTARD Claude
- Vente de Mr ROZAND Patrick à Mr APPRIEUX Alain et Mme MARTINI Pascale
- Vente de Mr et Mme DESCOTES-GENON Michel à Mr VERA-ALLOUARD Gérard

INFORMATIONS

Mr le Maire informe qu'il est convoqué chez le notaire le 23 novembre pour les ventes du bâtiment « La Poste ».

Le vendredi 30 novembre aura lieu une réunion entre la commission École et le CAUE en vue de travailler sur le devenir des locaux école-cantine-bibliothèque.

Mr le Maire rappelle que la visite de l'usine MAILLET, pour les élus intéressés, a lieu ce jeudi.

Mr le Maire informe que les recherches de gendarmeries reprennent sur le secteur de Combe-Laval

dans le cadre de la disparition de deux personnes (1 personne originaire de St Jean, et 1 personne de Chatuzange-le-Goubet).

Le repas des Anciens de la Commune aura lieu le 1^{er} décembre ; l'arbre de Noël pour le personnel et leurs enfants aura lieu le 21 décembre.

Suite à la chute des feuilles, on découvre l'existence de nids de frelons asiatiques. L'entreprise FREDON en a été informée.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question

Séance levée à 21h30

TABLEAU DE PRÉSENCE DU 12 NOVEMBRE 2018

NOM Prénom Qualité	SIGNATURE
BELLE Claude, Maire	
BONNET Danièle, 1ère Adjointe	
CHEVALIER Christian, 2 ^e Adjoint	
CARVALHO PEREIRA MARQUES Christine, 3 ^e Adjointe	
FOUDRAZ Bernadette, Conseillère	
BELLE Chantal, Conseillère	
VILLARD Sylvie, Conseillère	
FAURE Fernand, Conseiller	
CHARRAS Françoise, Conseillère	
REBERT Claude, Conseiller	
BERALDIN Laura, Conseillère	
BRABANT Simon, Conseiller	ABSENT
BENISTAND Maryse, Conseillère	
FILET-COCHE Nancy, Conseillère	EXCUSÉE
WODARCZAK Franck, Conseiller	ABSENT